

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un budget 2026 en trompe-l'œil

Le budget 2026 de Val-de-Travers affiche un déficit plus bas que celui des années précédentes malgré une baisse importante des recettes fiscales. Ce résultat paradoxal est dû au prélèvement à la réserve de politique budgétaire et à la vente prévue de plusieurs terrains. Dans un contexte incertain, le Conseil communal continue toutefois de miser sur des investissements ciblés.



Un déficit paradoxal

Avec un déficit prévisionnel de 698'700 francs pour un total de charges de 77.9 millions de francs, le budget 2026 représente le quatrième meilleur budget depuis la création de la Commune en 2009.

Ce seul chiffre doit toutefois être relativisé, car il ne représente pas entièrement la réalité de la situation financière actuelle de Val-de-Travers qui reste très difficile. En effet, le déficit relativement bas est le fruit de plusieurs décisions du Conseil communal qui améliorent le résultat, dont un prélèvement à la réserve de politique budgétaire pour un montant de 1'800'000 francs et la vente de plusieurs terrains à bâtir et industriels qui devrait être concrétisée en 2026 pour une plus-value de 1'300'000 francs au total.

En résumé, sans ce prélèvement justifié tant légalement que financièrement à la réserve de politique budgétaire ainsi qu'à la vente de terrains qui permettra d'accueillir une nouvelle entreprise et des nouveaux immeubles d'habitation, le déficit se monterait à près de 3.8 millions de francs, soit un chiffre bien plus élevé que le budget 2025 qui affichait une perte de Fr. 1'459'800.-, mais qui s'explique largement par la baisse prévue des revenus fiscaux qui sera développée plus bas.

Des charges en augmentation, sauf pour une catégorie

Au niveau des charges, nous pouvons mentionner la hausse des charges de personnel pour un peu plus d'un million de francs (+3.2% par rapport au budget 2025) pour les raisons suivantes : la création de plusieurs postes ainsi que l'octroi de l'échelon annuel au personnel.

Les charges de biens, services et marchandises sont globalement sous contrôle avec une hausse de Fr. 346'550.- pour un total de 14'812'500 francs (+2.4% par rapport au budget 2025).

Les amortissements du patrimoine administratif augmentent sans surprise de Fr. 233'300.- entre les budgets 2025 et 2026 (+3.4%) du fait des importants investissements consentis par la Commune ces dernières années.

Nous pouvons remarquer une hausse des charges de transfert de Fr. 600'700.- entre les budgets 2025 et 2026 (+4.8%). Cette différence s'explique principalement par la Facture sociale (+ Fr. 307'900.-) répartie entre le Canton et les communes, qui est directement liée à la situation économique attendue l'an prochain dans notre région et dans notre canton.

CONTACT | Benoît Simon-Vermot, conseiller communal
Administration, économie et protection de la population

+41 32 886 43 40 | benoit.simon-vermot@ne.ch



Du côté des bonnes nouvelles, nous pouvons souligner que les charges financières diminuent de Fr. 135'800.- par rapport à 2025 (-9.2%). Cette diminution est principalement due au tassement bienvenu des taux d'intérêt permettant de financer nos investissements à moindre coût.

Des revenus fiscaux en baisse mais des taxes et redevances en hausse

Comme mentionné plus haut, les revenus fiscaux baissent de manière importante entre les budgets 2025 et 2026 (- Fr. 1'866'000.-, soit -5.9%) et de manière encore plus frappante entre le budget 2026 et les comptes 2024 qui, rappelons-le, ont connu un record (- Fr. 4'604'191.-, soit -13.3%). A l'exception de l'impôt sur le capital des personnes morales et des impôts fonciers, toutes les autres catégories fiscales évoluent à la baisse, ce qui est en phase avec le cycle conjoncturel actuel.

Les taxes et redevances augmentent, quant à elles, de Fr. 452'600.- par rapport au budget 2025 (+3.6%) pour plusieurs raisons, dont les taxes d'équipement, la vente de chaleur aux clients des chauffages à distance (CAD) et les participations de tiers qui englobent principalement la participation financière des représentants légaux des enfants accueillis dans les structures d'accueil extrafamilial.

Une capacité d'autofinancement des investissements toujours stable

Conformément aux mécanismes de maîtrise des finances, le montant maximal des investissements est fixé à 3.1 millions de francs pour l'exercice 2026 – il est de 3.9 millions de francs pour l'année en cours. Cette stabilité est bienvenue au vu des projets demandant à être concrétisés ; il ne sera toutefois pas suffisant et nécessitera une dérogation au frein à l'endettement compte tenu des investissements prévus l'an prochain.

Parmi ces derniers, nous pouvons mentionner un crédit-cadre pour les routes (5 millions de francs), le raccordement des bâtiments appartenant à la Commune au futur chauffage à distance réalisé par des entreprises privées à Fleurier (1 million de francs), la pose d'un revêtement synthétique sur le terrain de football d'espaceVAL (1 million de francs), le réaménagement de la traversée et de la gare de Môtiers (2.2 millions de francs), la deuxième tranche de la digitalisation du cercle scolaire (Fr. 320'000.-) ou encore le remplacement du chauffage de certains collèges.

Une situation financière difficile

Après un bouclage 2022 comptablement bénéficiaire compte tenu de la réévaluation de nos titres (Fr. 1'677'645.-), une année 2023 qui a vu apparaître un vrai bénéfice (Fr. 943'165.-) et une année 2024 avec de réels chiffres noirs (Fr. 1'293'726.-), notre Commune oscille entre soulagement et inquiétudes au gré des années et des cycles économiques.

Heureusement dotée d'assises financières toujours solides (56 millions de fortune communale auxquels nous pouvons ajouter les 13 millions de la réserve de politique budgétaire), la Commune de Val-de-Travers reste contrainte de travailler avec des ressources limitées au regard non seulement de ses charges actuelles, mais aussi de la nécessité d'entretenir ses infrastructures et développer celles-ci, qu'il s'agisse d'améliorer l'attractivité territoriale ou de faire face aux enjeux liés au réchauffement climatique et énergétique.

La relative fragilité de notre collectivité publique nous oblige à sans cesse réfléchir aux prestations fournies aux citoyennes et aux citoyens sur la base d'une volonté communale (notamment les structures de loisirs et de sport, l'accueil pré- et parascolaire ou encore la promotion économique) ou exigées par le Canton ou la Confédération (notamment les écoles, la défense incendie ou le traitement des déchets). Le Conseil communal travaille ainsi quotidiennement avec ses services pour améliorer le fonctionnement de l'administration tout en restant à l'écoute de la population.

Même s'il s'avère au premier regard meilleur que celui de l'exercice en cours, le budget 2026 est un peu un trompe-l'œil car son déficit que l'on peut qualifier de « raisonnable » est fortement tributaire des décisions prises par le Conseil communal que ce soit au niveau du prélèvement à la réserve de politique budgétaire ou au niveau de la vente prévue de terrains.

Il démontre aussi que l'élaboration d'un budget est toujours un exercice très périlleux, car le résultat final dépend de nombreux éléments sur lesquels notre Commune n'a pas ou peu d'influence, comme le démontre la baisse importante des recettes fiscales qui résulte de la conjoncture économique difficile. Le Conseil communal maintient toutefois que nous devons poursuivre avec notre politique qui préfère à des coupes sévères dans les prestations l'optimisation de ces dernières et les investissements pour maintenir notre patrimoine.

Val-de-Travers, le 3 décembre 2025

LE CONSEIL COMMUNAL